

Division des personnels enseignants du second degré DPES

Division des personnels enseignants du second degré DPES 2 Saint-Denis, le 26 septembre 2023

Le recteur

Affaire suivie par : Arlette ERAPA

à

Tél: 02 62 48 11 24

Mél: dpes2.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 ST DENIS CEDEX Monsieur le Directeur diocésain,

Mesdames les directrices,

Messieurs les directeurs,
des établissements d'enseignement privé

CIRCULAIRE N° DPES/23/28

Objet : Classement des personnels stagiaires d'enseignement et d'éducation (lauréats concours) de l'enseignement privé

Références:

- article R914-78 du Code de l'éducation ;
- décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 modifié fixant les règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans l'un des corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale;
- décret n° 2008-1429 du 19-12-2008, relatif aux dispositions réglementaires du chapitre IV du titre 1er du livre IX du code de l'éducation;
- décret n° 2023-729 du 7 août 2023 modifiant les conditions de classement du personnel enseignant, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale relevant du ministre de l'Éducation nationale.

PJ:

- annexe 1 : dossier de classement ;
- annexe 2 : demande de classement SANS service ;
- annexe 2 bis : demande de classement AVEC service ;
- annexe 3: notice explicative;
- annexe 4 : services accomplis à l'étranger.

La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles est constitué le dossier de classement du fonctionnaire stagiaire de l'enseignement privé nouvellement nommé afin de procéder à son classement (échelon) au 1^{er} septembre 2023, en validant son expérience professionnelle antérieure.

Le décret n° 2023-729 du 7 août 2023 a introduit des modifications des conditions de classement du personnel enseignant et d'éducation relevant du ministre de l'Éducation nationale. Ce texte s'applique aux décisions individuelles de classement prenant effet à compter du 1er septembre 2023.



Fraternité

Division des personnels enseignants du second degré DPES

CONSTITUTION ET TRANSMISSION DU DOSSIER DE CLASSEMENT

Constitution du dossier	 Remplir et signer le dossier ; Joindre les pièces justificatives le cas échéant (selon la notice explicative) ; Si vous n'avez pas d'expérience professionnelle antérieure, il est impératif de nous transmettre l'annexe 1 et 2 signée (dossier de classement renseigné et l'annexe SANS SERVICE).
Transmission des dossiers	Via le formulaire en ligne Colibris, avec ses identifiants de messagerie, au plus tard le mardi 10 octobre 2023 : • via Métice, rubrique « Portail des démarches » • ou directement via le lien suivant : https://aca.re/gru/DossierClassementStagiaire2D Aucun dossier ne sera accepté après cette date. Vous serez alors classé(e) au 1er échelon.

Rappel : Les stagiaires en renouvellement et en prolongation de stage déjà classés antérieurement ne sont pas concernés par cette circulaire.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels stagiaires d'enseignement et d'éducation placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour le recteur de région académique, recteur d'académie et par délégation l'adjointe au secrétaire général de région académique secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines

SIGNE

Maryvonne CLÉMENT



Rectorat de la Réunion DPES 2 24, avenue Georges Brassens CS 71003 974443 St-Denis cedex 09 Tél: 0262 48 11 24

	ANNEXE	1	
Cadre réservé à l'administration			
Éch. Report			Disc.

DOSSIER DE CLASSEMENT

Dans le corps des :
professeurs agrégés
professeurs certifiés
professeurs de lycée professionnel
☐ conseillers principaux d'éducation
DISCIPLINE :
TABLISSEMENT D'AFFECTATION :

DOSSIER A DEPOSER AU PLUS TARD LE 10 OCTOBRE 2023 PAR COLIBRIS PORTAIL DES DEMARCHES

ÉTAT CIVIL :	NUMEN:							
NOM :								
PRÉNOMS :								
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :								
email:	<u></u>	TEL	:					
SITUATION (à la date de la	demande) :							
Stagiaire, après concours								
☐ EXTERNE	☐ 3ÈME CONCOURS				SES	SION	<u>L:</u>	
☐ INTERNE	☐ AUTRES							
Date d'installation en qualité de sta	giaire :							
SCOLARITE ANTERIEURE	ET SERVICE CIVIQUI	E A D	ETAI	LLER	:			

DIPLOMES				
☐ MASTER	□ DUT			
Nature :Date d'obtention :	Nature :Date d'obtention :			
LICENCE	☐ DIPLÔME (Enseignements spéciaux)			
Nature :Date d'obtention :	Nature :Date d'obtention :			
☐ DIPLÔME D'INGÉNIEUR	☐ AUTRE DIPLÔME :			
Nature :Date d'obtention :	Nature :Date d'obtention :			
□BTS				
Nature :Date d'obtention :				
SERVICE NATIONAL Date d'incorporation : Date de libération :	Exempté : Réformé : Autre :			



Rectorat de la Réunion DPES 2 24, avenue Georges Brassens CS 71003 974443 St-Denis cedex 09 Tél: 0262 48 11 24

DEMANDE DE CLASSEMENT SANS SERVICE À VALIDER

FICHE À DEPOSER AU PLUS TARD LE 10 OCTOBRE 2023 PAR COLIBRIS PORTAIL DES DEMARCHES

En l'absence de services antérieurs à faire valider, compléter et signer ce formulaire.

DÉCLARATION DE NON CONSTITUTION DE DOSSIER DE CLASSEMENT

Je soussigné(e)		déclare ne pas avoir accompli de
services décrits dans la prés	ente notice et suscep	tibles de constituer un dossier de
classement.		
Fait à	, le	signature stagiaire
0		
Si vous signez cette fiche, vous n justificatives.	e aevez pas compléter la	suite du dossier, ni joindre de pièces



Rectorat de la Réunion DPES 2 24, avenue Georges Brassens CS 71003 974443 St-Denis cedex 09 Tél: 0262 48 11 24

DEMANDE DE CLASSEMENT

AVEC SERVICES À VALIDER

FICHE À RETOURNER AU PLUS TARD LE 10 OCTOBRE 2023 PAR COLIBRIS PORTAIL DES DEMARCHES

ANTÉCÉDENTS DE CARRIÈRE					
VOUS ÉTIEZ DÉJÀ FONCTIONNAIR	E DE L'ÉTAT				
Veuillez compléter les rubriques ci-après :					
☐ Corps	Catégorie	e : A – B - C			
☐ Date de titularisation	Échelon	à compter du			
(j	oindre les pièces justifica	atives)			
VOUS N'ÉTIEZ PAS FONCTIONNAIR	<u>RE</u>				
☐ MAITRE AUXILIAIRE (catégorie I – II – II	II)				
Échelon : Date :		(joindre les pièces justificatives)			
☐ AGENT CONTRACTUEL ÉDUCATION NA	ATIONALE (CTEN)	(joindre les pièces justificatives)			
SURVEILLANT D'EXTERNAT - MAÎTRE D'PROFESSEUR	O'INTERNAT - ASSISTA	ANT D'ÉDUCATION – EMPLOI D'AVENIR (joindre un état des services)			
Du:au					
VOUS EXERCIEZ UNE ACTIVITÉ PR	OFESSIONNELLE	DANS LE SECTEUR PRIVÉ ET PUBLIC			
remplissez le tableau ci-après :					

<u>SERVICES ACCOMPLIS ANTERIEURS (doctorat, expérience professionnelle dans le public, dans le privé, en France et à l'étranger...)</u>

Date de début	Date de fin	Employeur	Lieu	Fonction	Quotité horaire

TRÈS IMPORTANT

CLASSEMENT

Afin de permettre le calcul de votre classement, il est nécessaire que vous joigniez au présent document, un dossier constitué conformément aux indications de la notice jointe.

Le stagiaire n'ayant pas de services antérieurs doit compléter l'annexe 2 "déclaration de non constitution de dossier de classement".

Vous avez fini de remplir le présent document ; assurez-vous que :

- que vous avez rempli toutes les rubriques
- que vous y avez joint toutes les pièces justificatives de vos services accomplis.
- que vous avez signé votre dossier

A	, l	e
		(Signature du fonctionnaire)

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CLASSEMENT DES PERSONNELS STAGIAIRES ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

NATURE DES SERVICES	PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
Service national actif	certificat de position militaire certificat individuel de participation à l'appel à la défense
fonctionnaires titulaires du service public (carrière structurée en échelons)	dernier arrêté de classement ou de promotion d'échelon fiche de synthèse de carrière ou état des services grille d'avancement d'échelon du grade détenu
services accomplis en qualité de maître auxiliaire	dernier arrêté de classement ou de promotion d'échelon fiche de synthèse de carrière ou état des services
services accomplis en qualité de maître d'internat, de surveillant d'externat, d'assistant d'éducation ou d'emploi d'avenir professeur	état des services avec la quotité horaire
Pour les MI-SE sont prises en compte les périodes réelles effectuées devant les élèves : entre la date de rentrée scolaire des élèves en septembre et la sortie des élèves en juin suivant	
services accomplis en qualité d'agent contractuel du service public	état des services avec la quotité horaire ATER et moniteurs : fournir le contrat
services accomplis dans un établissement d'enseignement privé	état des services avec la quotité horaire
services accomplis hors de France, en qualité de professeur, lecteur, assistant, dans un établissement français d'enseignement à l'étranger.	Voir annexe 4
services d'assistant étranger ou de lecteur accomplis en France par des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'États partie à l'accord sur l'Espace économique européen	état des services et contrat
scolarité accomplie dans les E.N.S.	certificat de scolarité
services d'enseignement accomplis dans leur pays d'origine par des ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ou d'états partie à l'accord sur l'Espace économique européen	justificatifs, établis par l'employeur, renseignant sur le classement hiérarchique de l'emploi, la durée et la nature exacte des fonctions exercées, le niveau de l'enseignement (1er degré, 2nd degré, supérieur) et le secteur dans lequel des services ont été accomplis (public, privé subventionné ou privé non subventionné) documents traduits en langue française par un traducteur agréé auprès de la Cour d'appel et authentifiés
activités professionnelles dans le secteur privé (industriel, tertiaire)	certificats de travail délivrés par les employeurs précisant les dates exactes (jour, mois, année) et effectives de début et de fin des fonctions exercées, ainsi que la durée hebdomadaire de travail. NE PAS FOURNIR DE BULLETINS DE SALAIRE Dans le cas où les activités sont accomplies à l'étranger : Le certificat de travail doit être traduit en langue française par un traducteur agréé
autres cas	justificatifs



Rectorat de la Réunion Bureau du mouvement DPES2 24, avenue Georges Brassens 97702 St-Denis Messag cedex 9 Tel: 0262 48 11 24

NOTE

Annexe 4 A

Relative à la prise en compte pour l'avancement des services effectués à l'étranger pour le compte de pouvoirs publics français

Conformément au décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 :

Pour bénéficier de la prise en compte de ces services, les intéressés devront :

- 1) obtenir de chacun des établissements concernés des *attestations*¹ établies conformément au modèle ci-joint (annexe 4-B),
- 2) adresser celles-ci directement et accompagnées d'une *demande*², conforme au modèle ci-joint (annexe 4-C) à l'une des administrations suivantes :
 - a. **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** : avisvalidation.rh3@diplomatie.gouv.fr
 - b. **Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger** (AEFE) : candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr

En cas de services accomplis dans les différents pays, il y a lieu d'introduire plusieurs demandes compte tenu de la répartition des compétences indiquées ci-dessus.

NOTE

Relative à la prise en compte pour l'avancement des services effectués à l'étranger pour le compte de pouvoirs publics français

¹ Ces attestations doivent êtres délivrées à une date postérieure à la date de cessation de fonctions, si elles ne sont pas rédigées en français, fournir également une traduction.

² Pour les services effectués dans le cadre de la coopération ou dans un établissement français à l'étranger, joindre une copie du contrat ou de la décision d'affectation.



Rectorat de la Réunion Bureau du mouvement DPES2 24, avenue Georges Brassens 97702 St-Denis Messag cedex 9 Tel: 0262 48 11 24

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

Annexe 4 B

et signature du Directeur

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT :

ATTESTATION DE SERVICES ACCOMPLIS A L'ÉTRANGER

Je soussigne (e) (nom, prenom, qualite)			
Certifie que Mme, M (nom, prénom, quali	té)		
a exercé, dans l'établissement que je dirige	e durant les périodes suivantes :		
Périoc (Les services seront reportés par année soc par périodes s'ils sont discontinus. Leur da effectifs : en général celle du début des va- durée scolaire complète)	Fonctions, disciplines enseignées	Horaires hebdomadaires	
Du	au		
Fait à	le,	Cachet de l'éta	ablissement

Cette attestation doit être délivrée à une date postérieure à la date de cessation de fonction. Si elle n'est pas rédigée en français, fournir également la traduction.



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE DE VALIDATION DE SERVICES (champs à remplir par le demandeur)

Prénom:

M. M^{me}

Né(e) le :

Nom:

N°

Fonction	Établissement	Pays	Début du contrat	Fin du contrat		Temps de travail hebdomadair
Joindre pour ch attestation de se	aque activité le contro revices	at de travo	ail de l'établissement	d'exerc	ice, ou à défa	aut une
anesianon de se	rvices.				Date e	t Signature
A	VIS DU MINISTERI	E DE L'EI	UROPE ET DES AFI	FAIRES 1	ÉTRANGÈR	ES
4.3						
Paris, le						